



AGENDAS 21

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

des projets territoriaux de développement durable

Février 2014

www.teddif.org

Qu'est ce qu'un agenda 21 local ?

L'agenda 21 local est un outil d'animation du territoire porté par une collectivité, un groupement de collectivités ou un territoire, dont l'ambition première est d'engager le territoire et ses habitants dans le sens d'une amélioration continue guidée par les principes fondateurs du développement durable.

La spécificité de l'agenda 21 réside dans la conciliation d'objectifs locaux avec les finalités du développement durable. L'agenda 21 engage la collectivité et les acteurs du territoire dans une démarche au long court. Le programme d'actions n'est pas figé. Il sera enrichi d'éléments découlant de sa mise en œuvre, qu'ils soient tirés du suivi, d'une évaluation, d'actions innovantes, de l'engagement de nouveaux acteurs ou de l'évolution des mentalités, de la législation...

Cadre de référence national des projets territoriaux de DD

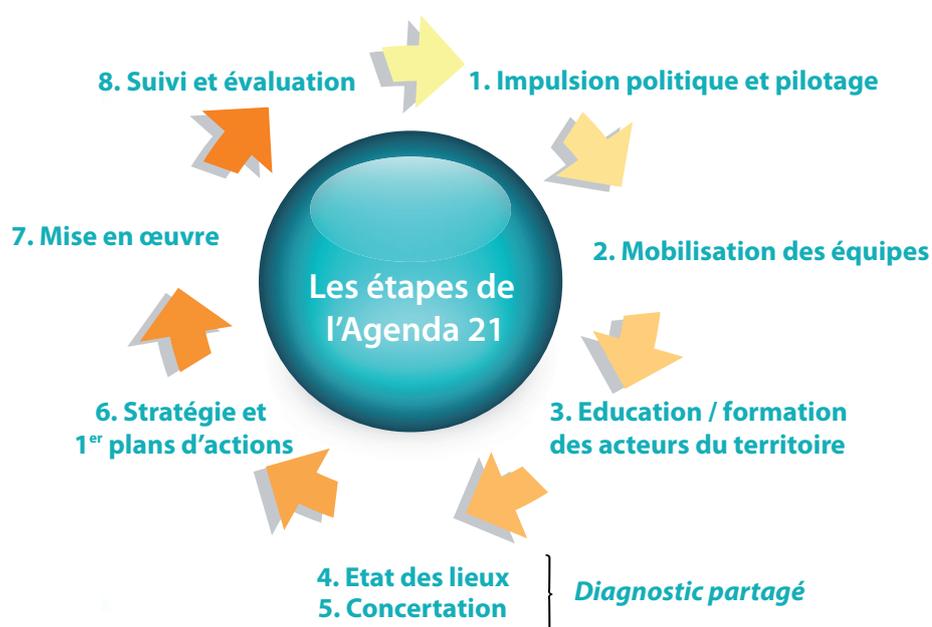
5 FINALITÉS

1. la lutte contre le changement climatique
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. l'épanouissement de tous les êtres humains
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5 ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE

1. stratégie d'amélioration continue
2. participation
3. organisation du pilotage
4. transversalité des approches
5. évaluation partagée

Schéma des étapes d'élaboration d'un Agenda 21 local



Source : Comité 21

Dispositifs d'accompagnement des projets territoriaux de développement durable



Cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et agendas 21

Cadre de référence national – MEDDE

Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) a élaboré, dès 2006, un cadre de référence pour faciliter la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable ou d'agendas 21 locaux. Fruit d'un travail collectif qui s'appuie sur l'expérimentation de nombreuses collectivités, ce cadre définit 5 finalités pour le développement durable et 5 éléments déterminants pour la démarche, et ce dans 16 champs d'actions, et constitue ainsi un outil utile pour les collectivités territoriales.



Pour aller plus loin...

www.developpement-durable.gouv.fr/Projets-territoriaux-de,27152.html



Appel à reconnaissance nationale des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux

Dispositif de reconnaissance – MEDDE

Le MEDDE organise tous les ans un appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux sur la base du cadre de référence. Cet appel à reconnaissance, dont la 8^e session est actuellement en cours, vise à mettre en valeur les projets de territoire qui s'inscrivent dans les principes du développement durable en leur attribuant, pour une durée de 3 ans renouvelable 2 ans, le logo créé à cette occasion : «Agenda 21 local France ». En Île-de-France, 37 projets ont été reconnus de 2006 (première session de reconnaissance) à 2013.



Pour aller plus loin...

www.developpement-durable.gouv.fr/Agendas-21-locaux,14252.html



Liste des collectivités reconnues

www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-projets-reconnus.html



Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux

Outil méthodologique – MEDDE

En rappelant les questions incontournables à se poser lorsqu'une collectivité s'engage à évaluer son projet territorial de développement durable, le référentiel élaboré en décembre 2011 propose des questions évaluatives et un tronc commun d'indicateurs à utiliser.



Pour aller plus loin...

www.developpement-durable.gouv.fr/Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html

Contexte francilien

En Île-de-France, le nombre de démarches agenda 21 déclarées est passé de 37 à 162 entre 2007 et 2013. La dynamique se poursuit puisque presque une dizaine de collectivités a décidé de s'engager dans un agenda 21 au cours de l'année 2013.

En décembre 2013, la Région, 4 Départements, 2 Parcs Naturels Régionaux, 18 intercommunalités et 133 villes et 4 autres structures (établissements publics pour la plupart), sont engagés dans un agenda 21. Les démarches concernent principalement les villes (85 % des collectivités recensées), notamment celles situées en franges urbaines.

Parmi les 162 collectivités ayant déclaré un agenda 21 en Île-de-France, 37 sont reconnues par l'État au titre de l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable (voir à ce sujet les panoramas annuels du teddif sur les projets territoriaux de développement durable).

L'Agenda 21 d'Île-de-France pour une Éco-Région



L'Agenda 21 régional constitue une démarche de développement durable et un programme de mise en œuvre qui vise à la fois à renouveler la gouvernance régionale à partir du développement durable, intégrer des objectifs de l'Eco-Région à la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques régionales et, enfin, à accorder le fonctionnement quotidien de l'institution avec les principes du développement durable en visant l'exemplarité. Il s'agit ainsi d'une démarche participative, concertée, évolutive qui associe personnels, élu(e)s et partenaires externes.

Adopté en 2009, l'Agenda 21 régional prend en compte les nombreuses politiques et plans structurants élaborés depuis 2004 dans les domaines tels que le développement économique, la formation professionnelle, la recherche, les transports, la culture, les sports, la santé, le logement, l'environnement et le développement durable, l'aménagement du territoire.

L'évaluation participative de l'Agenda 21 a souligné ses caractéristiques positives : lieu d'expérimentation de nouvelles actions de développement durable, réponse aux enjeux identifiés lors de l'état des lieux, apports d'outils performants favorisant la transversalité des politiques. Parmi les préconisations : structurer et décliner dans le temps des objectifs chiffrés, réaliser des indicateurs de suivi et des outils de reporting, renforcer la lisibilité d'ensemble de la démarche et ses liens avec les autres projets transversaux régionaux : Écociliens, norme ISO 26000 et le rapport Développement durable.

 Pour aller plus loin...

www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/agenda-21

Dispositifs d'accompagnement des projets territoriaux de développement durable

Quelques éléments de contexte francilien

La **Bassin parisien** est une échelle indispensable à considérer pour l'aménagement du territoire de la métropole francilienne. Les interactions sont nombreuses entre ce vaste espace de plus de 25 millions d'habitants, découpé en 8 départements et 1281 communes, et les problématiques spécifiquement franciliennes, ce qui impose une coordination des actions dépassant les strictes limites régionales.

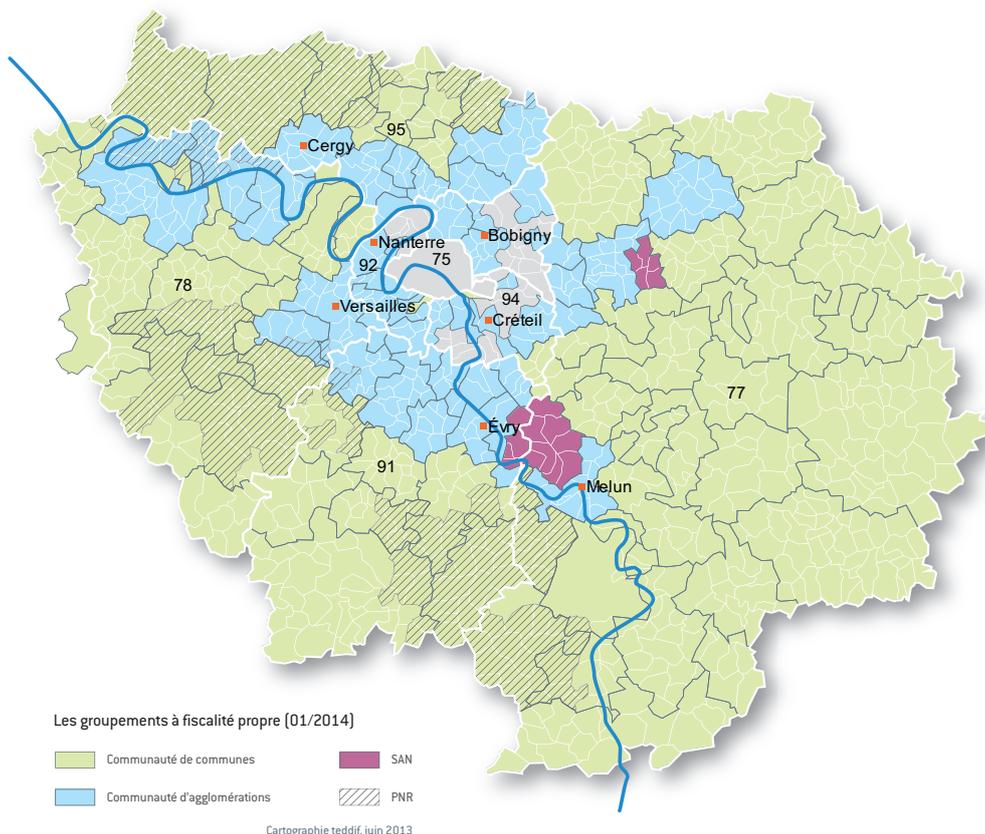
Quatre ans après l'adoption par la Région du projet de schéma directeur de 2008, deux ans après le vote de la loi Grand Paris et l'avis du Conseil d'État, le Schéma directeur régional d'Île-de-France (Sdrif) a été voté le 25 octobre 2012 par le Conseil régional. Cet exercice de planification concertée se fait en relation étroite avec différents partenaires : le Conseil régional, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional d'Île-de-France (CESER), l'État, les collectivités territoriales, les partenaires socio-économiques et les acteurs associatifs.

En 2014, 8,2 millions de Franciliens et 92 % des communes d'Île-de-France font partie des 113 groupements à fiscalité propre de la région. Cela représente 79 % de la population francilienne hors Paris (64 % avec Paris) avec 43 communautés d'agglomération, 3 syndicats d'agglomération nouvelle et 67 communautés de communes.

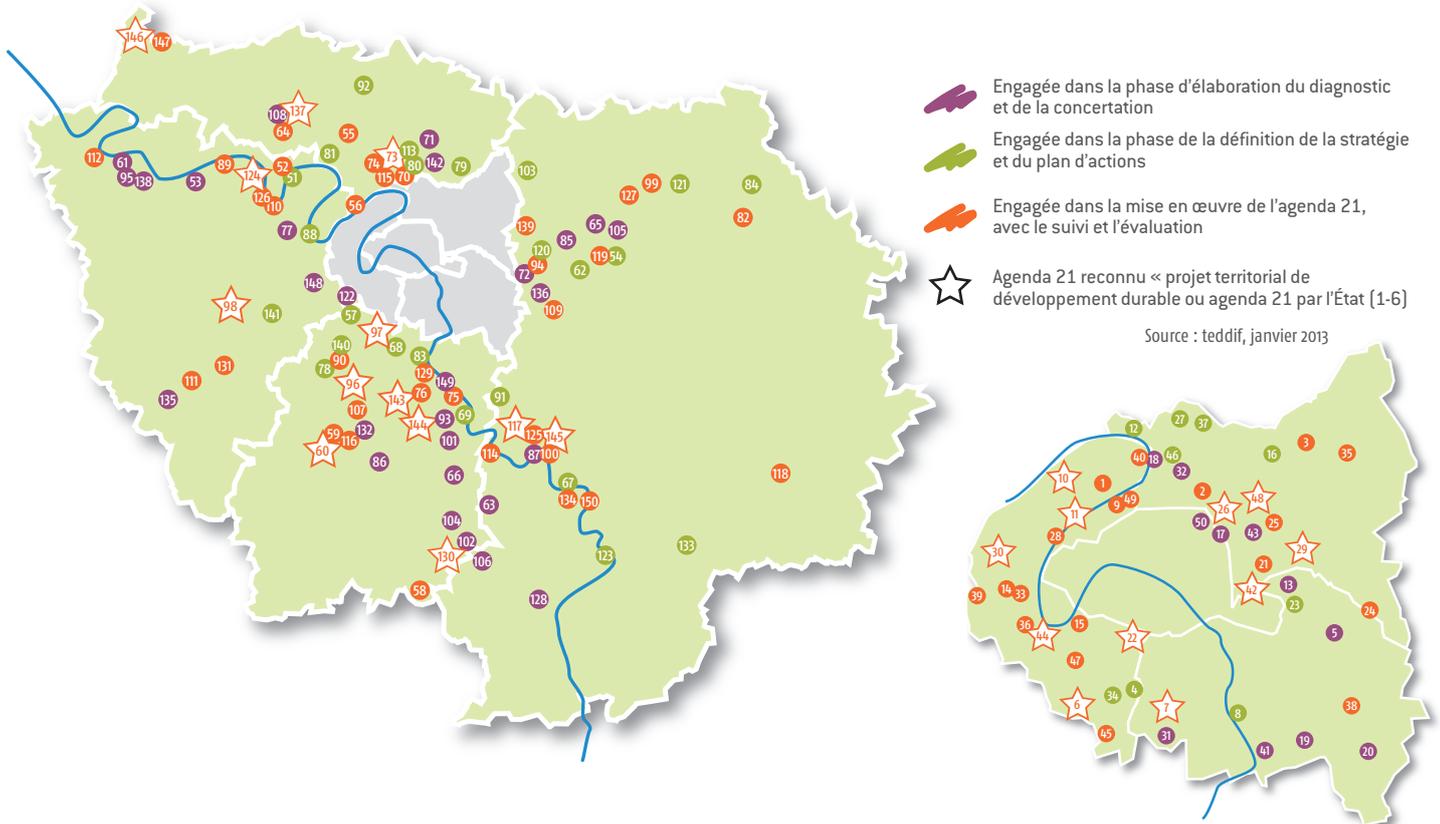
Enfin, les **contrats de développement territorial** (CDT) sont définis dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, modifié par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement. Ils doivent mettre en œuvre le développement économique, urbain et social de territoires définis comme stratégiques, et en particulier ceux desservis par le réseau de transport public du Grand Paris. Ces démarches contractuelles, à visée opérationnelle, engagent l'État, représenté par le préfet de région, les communes et leurs groupements signataires. La région d'Île-de-France, les départements et un certain nombre d'acteurs institutionnels du Grand Paris dont Paris Métropole, l'Atelier international du Grand Paris et l'Association des maires d'Île-de-France sont invités à s'associer à ces démarches.

7 Pour aller plus loin...

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France
www.iau-idf.fr



État d'avancement des démarches agendas 21 en Île-de-France



Paris - Petite couronne

- 1 Asnières-sur-Seine
- 2 Aubervilliers
- 3 Aulnay-sous-Bois
- 4 Bourg-la-Reine
- 5 Champigny-sur-Marne
- 6 Chatenay-Malabry
- 7 Chevilly-Larue
- 8 Choisy-le-Roi
- 9 Clichy-la-Garenne
- 10 Colombes
- 11 Courbevoie
- 12 Epinay-sur-Seine
- 13 Fontenay-sous-Bois
- 14 Garches
- 15 Issy-les-Moulineaux
- 16 Le Blanc-Mesnil
- 17 Le Pré-Saint-Gervais
- 18 L'Île-Saint-Denis
- 19 Limeil-Brévannes
- 20 Marolles-en-Brie
- 21 Montreuil
- 22 Montrouge
- 23 Nogent-sur-Marne
- 24 Noisy-le-Grand
- 25 Noisy-le-Sec
- 26 Pantin
- 27 Pierrefite-sur-Seine
- 28 Puteaux
- 29 Rosny-sous-Bois
- 30 Rueil-Malmaison
- 31 Rungis
- 32 Saint-Denis

- 33 Saint-Cloud
- 34 Sceaux
- 35 Sevran
- 36 Sèvres
- 37 Stains
- 38 Sucy-en-Brie
- 39 Vaucresson
- 40 Villeneuve-la-Garenne
- 41 Villeneuve-Saint-Georges
- 42 Vincennes
- 43 CA Est Ensemble
- 44 CA Grand Paris Seine Ouest
- 45 CA des Hauts-de-Bièvre
- 46 CA Plaine Commune
- 47 CA Sud-de-Seine
- 48 CG Seine-Saint-Denis
- 49 Clichy Habitat
- 50 Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette

Paris - Grande couronne

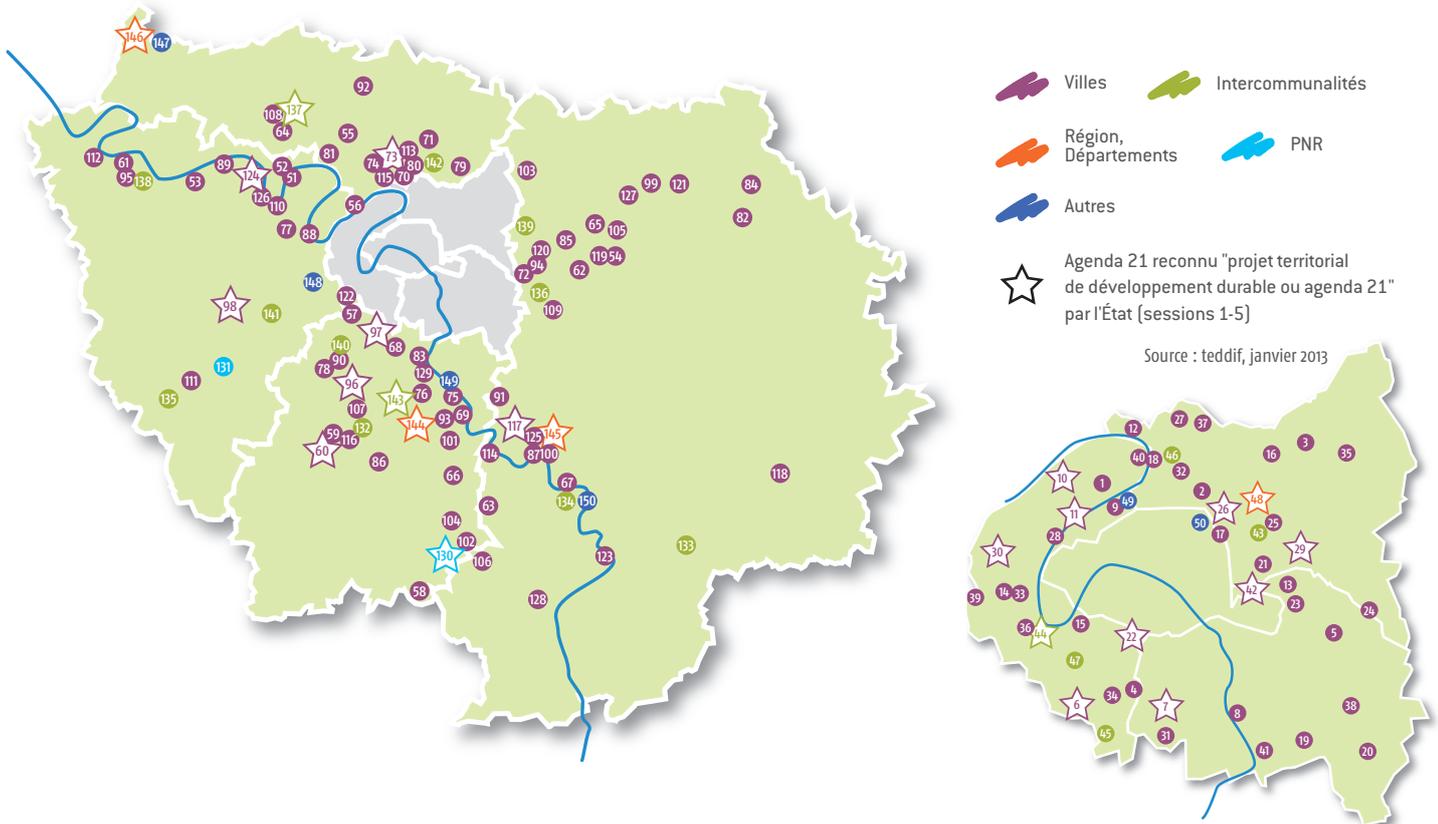
- 51 Achères
- 52 Andresy
- 53 Aubergenville
- 54 Bailly-Romainvilliers
- 55 Bessancourt
- 56 Bézons
- 57 Bièvres
- 58 Boigneville
- 59 Breuillet
- 60 Breux-Jouy
- 61 Buchelay
- 62 Bussy-Saint-Georges
- 63 Cely-en-Bière
- 64 Cergy
- 65 Chalifert
- 66 Champcueil
- 67 Chartrettes
- 68 Chilly-Mazarin
- 69 Corbeil-Essonnes
- 70 Deuil-La-Barre
- 71 Ecouen
- 72 Emerainville
- 73 Enghien-les-Bains
- 74 Ermont
- 75 Evry
- 76 Fleury-Mérogis
- 77 Fourqueux
- 78 Gometz-le-Châtel
- 79 Gonesse
- 80 Groslay
- 81 Herblay
- 82 Jouarre
- 83 Juvisy-sur-Orge
- 84 La Ferté-sous-Jouarre
- 85 Lagny-sur-Marne
- 86 Lardy
- 87 Le Mée-sur-Seine
- 88 Le Port-Marly
- 89 Les Mureaux
- 90 Les Ulis
- 91 Lieusaint
- 92 L'Isle-Adam
- 93 Lisses

- 94 Lognes
- 95 Magnanville
- 96 Marcoussis
- 97 Massy
- 98 Maurepas
- 99 Meaux
- 100 Melun
- 101 Mennecey
- 102 Milly-la-forêt
- 103 Mitry-Mory
- 104 Moigny-sur-École
- 105 Montry
- 106 Noisy-sur-École
- 107 Ollainville
- 108 Osny
- 109 Ozoir-La-Ferrière
- 110 Poissy
- 111 Rambouillet
- 112 Rosny-sur-Seine
- 113 Saint-Brice-sous-Fôret
- 114 Saint-Fargeau-Ponthierry
- 115 Saint-Gratien
- 116 Saint-Yon
- 117 Savigny-le-Temple
- 118 Savins
- 119 Serris
- 120 Torcy
- 121 Trilport
- 122 Vélizy-Villacoublay
- 123 Veneux-les-Sablons
- 124 Vernouillet
- 125 Vert-Saint-Denis
- 126 Villennes-sur-Seine

- 127 Villenoy
- 128 Villiers-sous-Grez
- 129 Viry-Châtillon
- 130 PNR du Gâtinais Français
- 131 PNR de la Haute vallée de Chevreuse
- 132 CC Arpajonnais
- 133 CC Les Deux Fleuves
- 134 CC du Pays de Seine
- 135 CC Plaines et Forêts d'Yveline
- 136 CA La Brie Francilienne
- 137 CA de Cergy-Pontoise
- 138 CA de Mantes-en-Yvelines
- 139 CA Marne-et-Chantier
- 140 CA du Plateau de Saclay
- 141 CA Saint-Quentin en Yvelines
- 142 CA Val de France
- 143 CA du Val-d'Orge
- 144 CG de l'Essonne
- 145 CG de Seine-et-Marne
- 146 CR d'Île-de-France
- 147 Agence des Espaces Verts Île-de-France
- 148 CROUS de Versailles
- 149 Service départemental d'incendie et de secours 91
- 150 SMITOM Lombric

Dispositifs d'accompagnement des projets territoriaux de développement durable

Répartition des démarches agendas 21 recensées en Île-de-France par type de collectivités



Paris - Petite couronne

- 1 Asnières-sur-Seine
- 2 Aubervilliers
- 3 Aulnay-sous-Bois
- 4 Bourg-la-Reine
- 5 Champigny-sur-Marne
- 6 Chatenay-Malabry
- 7 Chevilly-Larue
- 8 Choisy-le-Roi
- 9 Clichy-la-Garenne
- 10 Colombes
- 11 Courbevoie
- 12 Epinay-sur-Seine
- 13 Fontenay-sous-Bois
- 14 Garches
- 15 Issy-les-Moulineaux
- 16 Le Blanc-Mesnil
- 17 Le Pré-Saint-Gervais
- 18 L'Île-Saint-Denis
- 19 Limeil-Brévannes
- 20 Marolles-en-Brie
- 21 Montreuil
- 22 Montrouge
- 23 Nogent-sur-Marne
- 24 Noisy-le-Grand
- 25 Noisy-le-Sec
- 26 Pantin
- 27 Pierrefite-sur-Seine
- 28 Puteaux
- 29 Rosny-sous-Bois
- 30 Rueil-Malmaison
- 31 Rungis
- 32 Saint-Denis

Paris - Grande couronne

- 33 Saint-Cloud
- 34 Sceaux
- 35 Sevran
- 36 Sèvres
- 37 Stains
- 38 Sucy-en-Brie
- 39 Vaucresson
- 40 Villeneuve-la-Garenne
- 41 Villeneuve-Saint-Georges
- 42 Vincennes
- 43 CA Est Ensemble
- 44 CA Grand Paris Seine Ouest
- 45 CA des Hauts-de-Bievre
- 46 CA Plaine Commune
- 47 CA Sud-de-Seine
- 48 CG Seine-Saint-Denis
- 49 Clichy Habitat
- 50 Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette
- 51 Achères
- 52 Andresy
- 53 Aubergenville
- 54 Bailly-Romainvilliers
- 55 Bessancourt
- 56 Bézuons
- 57 Bièvres
- 58 Boigneville
- 59 Breuillet

- 60 Breux-Jouy
- 61 Buchelay
- 62 Bussy-Saint-Georges
- 63 Cely-en-Bière
- 64 Cergy
- 65 Chalifert
- 66 Champcueil
- 67 Chartrettes
- 68 Chilly-Mazarin
- 69 Corbeil-Essonnes
- 70 Deuil-La-Barre
- 71 Ecouen
- 72 Emerainville
- 73 Enghien-les-Bains
- 74 Ermont
- 75 Evry
- 76 Fleury-Mérogis
- 77 Fourqueux
- 78 Gometz-le-Châtel
- 79 Gonesse
- 80 Groslay
- 81 Herblay
- 82 Jouarre
- 83 Juvisy-sur-Orge
- 84 La Ferté-sous-Jouarre
- 85 Lagny-sur-Marne
- 86 Lardy
- 87 Le Mée-sur-Seine
- 88 Le Port-Marly
- 89 Les Mureaux
- 90 Les Ulis
- 91 Lieusaint
- 92 L'Isle-Adam
- 93 Lisses

- 94 Lognes
- 95 Magnanville
- 96 Marcoussis
- 97 Massy
- 98 Maurepas
- 99 Meaux
- 100 Melun
- 101 Mennecy
- 102 Milly-la-forêt
- 103 Mitry-Mory
- 104 Moigny-sur-École
- 105 Montry
- 106 Noisy-sur-École
- 107 Ollainville
- 108 Osny
- 109 Ozoir-La-Ferrière
- 110 Poissy
- 111 Rambouillet
- 112 Rosny-sur-Seine
- 113 Saint-Brice-sous-Fôret
- 114 Saint-Fargeau-Ponthierry
- 115 Saint-Gratien
- 116 Saint-Yon
- 117 Savigny-le-Temple
- 118 Savins
- 119 Serris
- 120 Torcy
- 121 Trilport
- 122 Vélizy-Villacoublay
- 123 Veneux-les-Sablons
- 124 Vernouillet
- 125 Vert-Saint-Denis
- 126 Villennes-sur-Seine

- 127 Villenoy
- 128 Villiers-sous-Grez
- 129 Viry-Châtillon
- 130 PNR du Gâtinais Français
- 131 PNR de la Haute vallée de Chevreuse
- 132 CC Arpajonnais
- 133 CC Les Deux Fleuves
- 134 CC du Pays de Seine
- 135 CC Plaines et Forêts d'Yveline
- 136 CA La Brie Francilienne
- 137 CA de Cergy-Pontoise
- 138 CA de Mantes-en-Yvelines
- 139 CA Marne-et-Chantier
- 140 CA du Plateau de Saclay
- 141 CA Saint-Quentin en Yvelines
- 142 CA Val de France
- 143 CA du Val-d'Orge
- 144 CG de l'Essonne
- 145 CG de Seine-et-Marne
- 146 CR d'Île-de-France
- 147 Agence des Espaces Verts Île-de-France
- 148 CROUS de Versailles
- 149 Service départemental d'incendie et de secours 91
- 150 SMITOM Lombric

Soutien technique & financier aux démarches agendas 21 en Île-de-France

teddif

teddif

territoires, environnement et développement durable
en Île-de-France

- Organiser des lieux d'échanges et de sensibilisation
- Favoriser le partage de connaissances et d'expériences
- Faire connaître des outils et démarches

 Pour aller plus loin...
www.teddif.org

Contacts :

Animation et coordination du
réseau teddif

Isabelle Robinot-Bertrand, Etd
tél. 01 43 92 67 91
i.robinot-bertrand@etd.asso.fr

&

Marion Dorel, Etd
tél. 01 43 92 68 15
m.dorel@etd.asso.fr



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

DRIEE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement
et de l'énergie

- Diffuser le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, et aider les collectivités à l'utiliser
- Accompagner financièrement certaines collectivités dans l'élaboration des agendas 21, plus particulièrement celles qui mettent en œuvre des projets novateurs et reproductibles dans un autre agenda 21, par une aide à l'ingénierie (environ 15 000 euros)
- Formuler un avis de pertinence sur les dossiers déposés au titre de la reconnaissance des agendas 21

 Pour aller plus loin...
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Contacts :

Cécilie Cristia-Leroy
tél. 01 71 28 45 33
cecilie.cristia-leroy@developpement-durable.gouv.fr

&

Laurent Guinard
tél. 01 71 28 45 35
laurent.guinard@developpement-durable.gouv.fr

Conseil régional Île-de-France



Depuis 2005, le Conseil régional soutient financièrement les collectivités dans la réalisation d'agendas 21 locaux, via un dispositif ouvert aux communes, communautés de communes, et communautés d'agglomération. L'aide globale et forfaitaire couvre partiellement les dépenses d'élaboration internes et externes de l'agenda 21, incluant en particulier l'affectation d'un chargé de mission et le recours aux appuis extérieurs (élaboration du diagnostic, de la stratégie, concertation, formation...). Plus de 100 collectivités ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif qui pourrait être amené à évoluer en 2013.

 Pour aller plus loin...
Le catalogue des aides régionales en ligne :
www.iledefrance.fr/aides-regionales-2

Contacts :

Danielle Sauterel
tél. : 01 53 85 62 83
danielle.sauterel@iledefrance.fr

&

Pierre Mathon
tél. 01 53 85 72 92
pierre.mathon@iledefrance.fr

Dispositifs d'accompagnement des projets territoriaux de développement durable

**ARENE**

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies

- Accompagner individuellement ou collectivement dans les phases de cadrage, de lancement, d'élaboration et de suivi (choix de la démarche la plus appropriée, axes méthodologiques, stratégie de concertation, organisation...)
- Proposer des groupes de travail restreints, formations actions, expérimentations sur différents thématiques et méthodes touchant à l'élaboration d'un agenda 21 en lien avec les PCET
- Produire et diffuser des outils méthodologiques et des documents techniques

Pour aller plus loin...
www.arenidf.org

Contacts :**Sophie Dedieu**

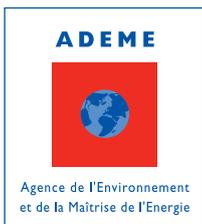
tél. 01 82 52 88 23

s.dedieu@arenidf.org

**Thomas Hemmerdinger**

tél. 01 82 52 88 27

t.hemmerdinger@arenidf.org

**Ademe**

Direction régionale Île-de-France

- Apporter un soutien technique et financier au volet énergie-climat de l'agenda 21 par la signature d'un contrat d'objectifs territorial (COT)
- Accompagner les collectivités dans une meilleure prise en compte de finalités du développement durable dans les documents et les opérations d'urbanisme par la mise en place d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®)
- Proposer des aides financières pour les actions d'un agenda 21 relevant des problématiques énergétiques : efficacité énergétique, énergie renouvelable, plan de déplacement, déchets, bruit...

Pour aller plus loin...
<http://ile-de-france.ademe.fr>

Contact :**Natacha Monnet**

tél. 01 49 01 45 53

natacha.monnet@ademe.fr

**Etd**

le centre de ressources du développement territorial

- Agoras Agendas 21 : liste de discussion, ouverte à tous, facilitant l'échange de pratiques, d'outils ou de questionnements se posant à l'échelle territoriale, entre les différents acteurs impliqués
- Répertoire des consultants : répertoire de consultants intervenant dans le champ du développement territorial et de l'aménagement, accessible à tous et fonctionnant sur un principe de libre déclaration des consultants,
- Etudes thématiques : évaluation et responsabilité sociétale, volet social des agendas 21, conditionnalité des aides au principe du développement durable, etc.
- Journées Territoires : apport d'expertise et échanges sur un thème particulier ou des aspects méthodologiques de la conduite de projet.

Pour aller plus loin...
www.projetdeterritoire.com

Contacts :

Animation et coordination du réseau teddif

Isabelle Robinot-Bertrand

tél. 01 43 92 67 91

i.robinot-bertrand@etd.asso.fr

**Marion Dorel**

tél. 01 43 92 68 15

m.dorel@etd.asso.fr



Conseil général de l'Essonne

- Aider les communes et les intercommunalités dans l'élaboration de leurs agendas 21 à hauteur de 30 % du montant hors-taxe du coût d'élaboration de l'agenda 21 :
 - Pour les communes, l'aide départementale est plafonnée à 30 000 €, dans la limite de 80 % d'aides publiques ;
 - Pour les intercommunalités, l'aide départementale est plafonnée à 45 000 €, dans la limite de 80 % d'aides publiques.
- Apporter son appui méthodologique aux collectivités qui le souhaitent (conduite du projet, aide à la définition de la mission du prestataire, participation à des réunions de travail et aux comités de pilotage).

  Pour aller plus loin...

www.essonne.fr/le-conseil-general/lessonne-et-le-developpement-durable/#.UXkztEr6YVg

Contact :

Délégation au développement durable et solidaire
 tél. 01 60 91 92 13



SoliCités

Maison pour un développement durable en Essonne

- Accompagner les collectivités de l'Essonne dans l'élaboration et la mise en œuvre de démarches de développement durable ;
- Proposer un accompagnement pour la méthodologie et un appui stratégique, l'animation de forums, la formation des acteurs, etc.

  Pour aller plus loin...

www.solicites.org

Contact :

Thomas Munier
 tél. 01 69 56 53 88
thomasmunier@solicites.org



Conseil général de Seine-Saint-Denis

- Assurer le suivi et l'accompagnement méthodologique et financier des collectivités de Seine-Saint-Denis qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre un Agenda 21 local
- Apporter un soutien financier à l'élaboration d'un agenda 21
- Structuration d'un « Réseau des référents développement durable » en Seine-Saint-Denis. Ce réseau réunit, une fois par trimestre environ, les référents techniques des collectivités engagées dans des Agendas 21, Plan Climat et autres démarches de développement durable, soit une vingtaine de communes et intercommunalités de Seine-Saint-Denis. Les objectifs de ce réseau sont de partager des expériences et des informations, mais aussi de développer les synergies entre les démarches du Département, des communes et des intercommunalités, et de porter les spécificités du territoire

  Pour aller plus loin...

www.seine-saint-denis.fr/Agenda-21-.html

Contact :

Jeanne Chaboche
 tél. 01 43 93 90 60
jchaboche@cg93.fr

Dispositifs d'accompagnement des projets territoriaux de développement durable



Conseil général de Seine-et-Marne

- Proposer une base de données des bonnes pratiques sur le développement durable, mise en réseau et échanges d'expériences
- Assurer un suivi des démarches agendas 21 communales et intercommunales. Il propose un fichier, régulièrement mis à jour, détaillant les communes et intercommunalités engagées dans une telle démarche, le niveau d'avancement de la démarche et les coordonnées du chef de projet
- Apporter un soutien financier et technique aux démarches lorsqu'elles rentrent dans le cadre des politiques contractuelles départementales.

  Pour aller plus loin...
www.seine-et-marne.fr/agenda-21

Contact :

Magali Vuillaume
 tél. 01 64 14 70 52
magali.vuillaume@cg77.fr

Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable
4D, Comité 21, AMF, MEDDE

- Animer une plateforme d'information et d'échange sur le développement durable et les agendas 21 locaux dédiée aux collectivités
- Mettre à jour une banque de données avec plus de 200 fiches d'expériences de collectivités locales en matière de développement durable, dont les agendas 21
- Organiser des ateliers de travail pour les collectivités autour de questions de mise en pratique des principes du développement durable, donnant lieu à des cahiers méthodologiques téléchargeables (développement économique, cohésion sociale, participation, etc.)

  Pour aller plus loin...
www.observatoire-territoires-durables.org

Contact :

Laurence Ernisse, 4D
 tél. 01 44 64 74 94
lernisse@association4d.org

Ifore
Institut de formation de l'environnement

- Diffuser une culture partagée du développement durable afin de l'intégrer au mieux dans les politiques publiques
- Concevoir et organiser des modalités de formations innovantes
- Produire et fournir des outils pédagogiques sur le développement durable

  Pour aller plus loin...
www.ifore.developpement-durable.gouv.fr

Contact :

tél. 01 40 81 97 90
ifore@developpement-durable.gouv.fr



4D

Dossiers et débats pour le développement durable

- Constituer un centre de ressources des pratiques territoriales de développement durable à la disposition des collectivités
- Enrichir la réflexion et promouvoir les concepts et enjeux du développement durable au niveau local, national, européen et international

  Pour aller plus loin...
www.association4d.org

Contact :

tél. 01 44 64 74 94
contact@association4d.org



Comité 21

Comité français pour l'environnement et le développement durable

- Animer une plateforme d'échanges et d'innovation, alimentée par l'expertise et la diversité de ses membres
- Proposer des outils pratiques et des services pour accompagner le développement durable des territoires adhérents à l'association

  Pour aller plus loin...
www.comite21.org

Contact :

tél. 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Références et études à lire



Décllic pour un territoire durable

ARENE Ile-de-France, juin 2009

- Outil d'aide au cadrage, cet ouvrage est composé d'une série de questions et sert de support pour aider les collectivités à analyser leurs attentes et leurs besoins en matière de développement durable ainsi qu'à vérifier l'opportunité d'une démarche territoriale et de valider la plus appropriée.



Pour aller plus loin...

www.arenidf.org/fr/Cadrer_son_projet_avec_Declic-472.html



Fiches expériences Agendas 21 locaux

ARENE Ile-de-France, mai 2013

- Dans une région où près de 150 collectivités ont mis en place un tel projet, l'ARENE réalise des fiches pratiques afin de favoriser l'échange d'expériences entre les collectivités et de clarifier ce en quoi consistent ces démarches. Ces fiches présentent de manière synthétique l'identité du territoire, le pilotage de la démarche, les enjeux et objectifs stratégiques, les actions mises en place ainsi que les contacts et documents à télécharger. L'ARENE publiera régulièrement des fiches expériences.



Pour aller plus loin...

www.arenidf.org/fr/Panorama_des_Agendas_21_locaux_en_Ile_de_France-1047.html



Action ! Réalisez votre politique de développement durable

RARE, 2008

- En rappelant les raisons de s'engager dans une démarche territoriale de développement durable, ce document propose des recommandations méthodologiques pour mettre en œuvre une démarche agenda 21 (principales étapes, les orientations fondamentales d'un agenda 21 et le type d'actions à mettre en œuvre). Il est complété par des conseils et éléments de méthodes, ainsi que des retours d'expériences.



Pour aller plus loin...

www.arenidf.org/medias/publications/Action_realisez_votre_p.pdf



Cahiers du développement durable en Île-de-France

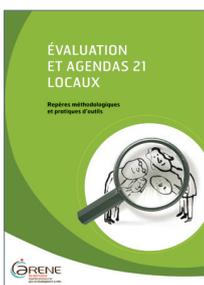
teddif, Publications de l'année 2012 :

- La prospective appliquée aux projets territoriaux de développement durable
- Vers une économie territoriale et durable
- Etude de capitalisation des rapports développement durable franciliens
- Etude-bilan des PCET franciliens



Pour aller plus loin et retrouver les publications antérieures...

www.teddif.org, rubrique Publications



Évaluation et agendas 21 locaux. Repères méthodologiques et pratiques d'outils

ARENE Ile-de-France, mai 2009

- Ce document présente les questions à se poser pour évaluer une action au regard du développement durable et les conditions de réussite. Il propose également un modèle de fiche action, un tableau de bord de suivi des actions et des illustrations.



Pour aller plus loin...

www.arenidf.org/medias/publications/Evaluation_et_agendas_21_locaux.pdf



Évaluation participative des projets territoriaux de développement durable et des agendas 21 locaux

Rhônealpesnergie-Environnement, 2010

- Après avoir exposé les grands principes de l'évaluation (amélioration continue, formation, transparence), cette publication présente les résultats de l'expérimentation rhônalpine liée à l'évaluation participative.



Pour aller plus loin...

www.drdhonealpesraee.org/dump/EVALUATIONPAR_53.pdf



Agenda 21, Plan climat... N'hésitez plus !

RARE (sous le pilotage du Cerdd), 2011

- Ce manifeste à l'attention des élus, des directeurs de service et chefs de projet vise à faire la promotion des démarches territoriales de type Agenda 21 et PCET et sensibiliser aux différences et à la cohérence entre ces démarches.



Pour aller plus loin...

www.cerdd.org



Agenda 21 et PCET : deux atouts pour votre collectivité

DRIEE Île-de-France, 2013

- En partant du postulat selon lequel Agenda 21 et PCET sont complémentaires, la DRIEE a mutualisé les efforts de ses services en charge du développement durable et de la question du climat pour communiquer vers les collectivités, via la diffusion de la plaquette de présentation des deux démarches et au travers des avis de la DRIEE sur les PCET obligatoires.



Pour aller plus loin...

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/agenda-21-et-pcet-une-demarche-de-a1402.html



Candidats aux municipales 2014 ? Le développement durable une opportunité à saisir !

RARE, novembre 2013

- Le RARE publie un argumentaire à destination des candidats aux élections municipales de 2014. Cet ouvrage a pour objectif d'inciter les candidats à intégrer dans leur programme de campagne des propositions concrètes sur les bénéfices des démarches territoriales de développement durable.



Pour aller plus loin...

www.rare.fr/fr/actualites-lire/28.html



Cycle d'ateliers Agendas 21 : Les Agendas 21 franciliens de demain

ARENE Île-de-France, juillet 2013

- Bénéficiant aujourd'hui de multiples retours d'expériences de collectivités de toutes tailles, l'ARENE a organisé une réflexion co-construite avec les acteurs des agendas 21 locaux.

Pour aller plus loin...

www.arenidf.org/fr/Cycle-d-ateliers-Agendas-21-Les-Agendas-21-franciliens-de-demain-139.html?idProduit=482

Autres sites internet à consulter



Agenda 21 France

Portail des agendas 21
animé par le Comité 21
www.agenda21france.org



L'encyclopédie du développement durable publiée par 4D

les éditions des Récollets
www.encyclopedie-dd.org



Actu environnement

Portail d'information environnementale
www.actu-environnement.com



ICLEI

Conseil international pour les initiatives écologiques locales
www.iclei.org



Cdurable

Portail d'information consacré au développement durable
<http://cdurable.info>



Développement durable et Territoires

Revue électronique créée par le réseau d'enseignants-chercheurs développement durable et territoires fragiles
<http://developpementdurable.revues.org>

À noter dans vos agendas

Manifestations nationales

- Colloque du comité national Agenda 21 – automne 2014
- Forum Agenda 21 du conseil régional Île-de-France (hémicycle du Conseil régional) – 3 avril 2014
- Rencontre régionale teddif – 9 juillet 2014

Manifestations régionales

- Programme des journées teddif 2014
www.teddif.org/IMG/pdf/Programme_teddif_2014.pdf

Animation et coordination du réseau teddif

Isabelle Robinot-Bertrand

i.robinot-bertrand@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 67 91



Marion Dorel

m.dorel@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 68 15

Créé en 2002, **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE, de la direction régionale de l'Ademe, de l'Arene Île-de-France, du conseil régional Île-de-France et de l'association Etd pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, l'Agence de l'eau Seine Normandie, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

teddif propose des temps d'échanges, de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

teddif s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

teddif est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.

www.teddif.org

